

**Ollainville****DELIBERATION**
N° CM 33/056/2024

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 mai 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 7 mai 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France NOIROT

• **Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) – Aménagement d'un terrain de football à 11 en gazon synthétique, avec éclairage LED**

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) est une contribution annuelle de la Fédération qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par la Fédération Française de Football, ses partenaires majeurs ainsi que la Ligue de Football Professionnel (LFP) par solidarité avec le monde amateur.

Le F.A.F.A comporte quatre champs d'intervention : l'emploi, l'équipement, la formation et le transport. Les dispositifs sont ouverts aux instances décentralisées, clubs affiliés à la FFF et aux collectivités locales, ces dernières uniquement pour le volet "Équipement". La Ligue du Football Amateur est chargée, au sein de la FFF, de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention.

Concernant les équipements, il s'agit du financement d'installations sportives et de locaux associatifs, de terrains spécifiques ou d'équipements de Ligue et District.

Dans le cadre de la restructuration de la plaine sportive de l'Orangerie, il est prévu d'aménager le terrain de football à 11 en gazon synthétique, avec éclairage LED.

Ce projet entre dans les champs d'intervention du F.A.F.A et peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) proposé par la Fédération Française de Football (FFF),

Considérant le projet d'aménagement du terrain de football à 11 en gazon synthétique, avec éclairage LED,

Entendu l'exposé Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend acte** de la réalisation de l'aménagement du terrain de football à 11 en gazon synthétique, avec éclairage LED.

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du F.A.F.A pour :

- l'aménagement d'un terrain de football à 11 en gazon synthétique – classement en niveau T5
- la pose d'un éclairage LED – type E6.

- **Sollicite** une subvention au titre du F.A.F.A la plus élevée possible.

Le 16 mai 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

